RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

STONE INVEST
Société par Actions Simplifiée Au capital de 300 000 euros
Siège social : 180 chemin des Fouillouses – 38140 RIVES-SUR-FURE
882 637 507 R.C.S. GRENOBLE

(ci-après « la Société »)

PROCES–VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 30 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente octobre à 11 heures,

Les actionnaires de la Société se sont réunis en Assemblée Générale extraordinaire, au siège social de la Société situé 180 chemin des Fouillouses – 38140 RIVES-SUR-FURE, sur convocation faite par la Présidence de la Société.

Sont présents :

- **La société PSD**, représentée par Monsieur Patrick SALLEMAND détenteur de la pleine propriété de cent mille (100 000) actions

- **La société HOLDING EGD,** représentée par Monsieur Emmanuel GARCIA, détenteur de la pleine propriété de cent mille (100 000) actions

- **La société SOGEMO PARTICIPATIONS,** représentée par Monsieur Laurent MORNIROLI détenteur de la pleine propriété de cent mille (100 000) actions

Total des actions des actionnaires présents : 300 000 actions sur les 300 000 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Laurent MORNIROLI, son Président en exercice.

Le Président de séance constate que tous les actionnaires sont présents et que l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- un exemplaire des statuts à jour de la Société ;
- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;

Le Président déclare que tous les documents visés ci-dessus ont été adressés aux actionnaires en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social de la Société pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'Assemblée.

L'Assemblée, sur sa demande, lui donne acte de sa déclaration et reconnait la validité de la convocation. Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs en vue des formalités.

La discussion est ouverte et aucune observation n'est présentée. Les résolutions sont donc mises au vote.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée décide que désormais le siège social se situera 96 Chemin des Vignasses – 38410 SAINT MARTIN D'URIAGE.

Cette décision prendra effet à compter de ce jour.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

Le siège social est fixé : 96 Chemin des Vignasses – 38410 SAINT MARTIN D'URIAGE.

Le reste de l'article est inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLÔTURE

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par la Présidente et les actionnaires présents et répertorié sur le registre de ses décisions.

Le Président,

[redacted]

Les actionnaires présents

La société PSD
Monsieur Patrick SALLEMAND



La société HOLDING EGD
Monsieur Emmanuel GARCIA

[redacted]

La société SOGEMO PARTICIPATIONS
Monsieur Laurent MORNIROLI

[redacted]

STONE INVEST
Société par Actions Simplifiée Au capital de 300 000 euros
Siège social : 180 chemin des Fouillouses – 38140 RIVES-SUR-FURE
882 637 507 R.C.S. GRENOBLE

LISTE DES PRECEDENTS SIEGES SOCIAUX
(Article R 123-110 du Code de Commerce)

Siège social	Greffe du tribunal de commerce de	Début	Fin
180 chemin des Fouillouses 38140 rives	GRENOBLE	03/03/2020	30/10/2026

Fait à Domène

Le 30 octobre 2026